

MAIRIE DE PERPIGNAN

21 JUL. 2003

MAIRE

Perpignan le 18 Juillet 2003

Espaces pour demain

Henry MOURER

Objet: Sauvetage urgent de
l'étang de CANET

PERSONNELLE
TR. SIGNALÉ

Monsieur Jean-Paul ALDUY
Président de la Communauté
d'Agglomération Têt- Méditerranée.

Cher Monsieur le Maire-Sénateur

" Il faut sauver l'étang de Cänet: un barrage de trop! "

1°) Que dit en effet le rapport IFREMER- CEPRALMAR de
Janvier 2002:

" le barrage qui ferme le grau de la Basse est une
"aberration hydraulique".

Ce diagnostic est incontournable et s'ajoute à tant d'au-
tres rapports restés dans les tiroirs.

Comme vous le savez, depuis deux mois la situation s'est
considérablement aggravée du fait de l'ensablement presque
complet du barrage lui- même et de ses vannes de communi-
cation avec l'hamer, ce qui interdit toute évacuation de
limon et de la vase de l'étang, accélérant ainsi dangereuse-
ment le comblement de ce dernier.

Cette situation critique était prévisible à la lumière
notamment du remarquable rapport présenté en 1997 par les
spécialistes M.M Boutière et Wilke, document qui ne se li-
mite pas à des prévisions toutes confirmées les années
suivantes et qui préconise des solutions concrètes et
urgentes.

2°) Or, les services de l'Agglo. après plusieurs séances
du "Comité de Pilotage consultatif" au cours de 2002 et de
2003 viennent de décider de faire appel à un nouveau bureau
d'étude de Montpellier: le "BIOTOPE".

La mission du Biotope serait de faire une nouvelle
"synthèse" des enquêtes, études, expertises réalisées à ce
jour et de la transmettre à l'Agglo. "début 2004" ce qui
signifie un nouveau délai supplémentaire de 7 à 8 mois envi-
ron avant toute prise de décision visant à sauvegarder un

...../2

Espaces pour demain précieux patrimoine naturel en péril immédiat.

3°) Très franchement, Monsieur le Président de l'Agglo. et cher ami, il est choquant de penser qu'il faudra, sauf intervention de votre part, attendre 2004 pour voir commencer les travaux prioritaires de l'aménagement du barrage et du débouché du grau, en laissant perdre les crédits européens une nouvelle fois. Sans parler des dépenses inhérentes aux bureaux d'étude qui se succèdent sur le devenir de l'étang aux frais des contribuables que nous sommes.

Outre les mesures techniques propres au barrage (et, si possible, à la digue), il reste indispensable d'obtenir du Ministère de l'Ecologie ou de la Région le classement urgent du complexe lagunaire/zone humide de Canet- St Nazaire en zone de Protection Spéciale et en Réserve Naturelle, seul dispositif Juridique de nature à assurer la sauvegarde durable du site. Cette mesure devra permettre en particulier, de préserver l'avifaune encore abondante mais de plus en plus menacée s'agissant du "peuple migrateur" et le faire en sorte que les Directives Européennes de 1992 sur les oiseaux migrateurs et leur habitat soient enfin respectées. (la France est feu rouge de l'Union Européenne en ce domaine.)

A noter que c'est en 1983 que nos voisins et amis de Catalogne ont créé le parc naturel de l'Empordà comportant une réserve naturelle intégrale et un très beau parc ornithologique accessibles tous deux au public.

4°) Un dernier point important: la principale zone de nidification se situe entre le Golf de Saint Cyprien et la commune de St. Nazaire. Braconnage et vandalisme y sévissent. Il est grand temps que vous obteniez du Préfet la mise en sécurité de cette zone par un arrêté préfectoral de protection des biotopes préparé par la DDA.

5°) En définitive, le cas très préoccupant de l'étang de Canet illustre parfaitement "le message d'alerte et le constat menaçant" que vous venez d'avoir la remarquable initiative d'adresser au Gouvernement sous l'égide du CNADT.

L'éditorial de Monde du 10 Juillet et l'article pertinent de François Grosrichard ont été bien inspirés de consacrer à

votre démarche au moment où la loi Littoral risque d'être démantelée et où la remise en question des maigres acquis du Conservatoire du littoral semble se préciser.

Je tiens à vous féliciter bien vivement de votre démarche courageuse et, espérons le, bénéfique pour notre patrimoine côtier.

Dans l'espoir que notre espace littoral soit enfin protégé dans le cadre de l'Agglo. et en vous remerciant d'avance de me tenir informer prochainement, je vous renouvelle, cher ami, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

et bien amicaux.

Hy.

Henry MOURER

Adresse :

9. Bcd. Frédéric Mistral 66000 Perpignan
Fax. 04 68 50 98 36

*Vue de l'étang de Canot - St. Nazaire coupé de la mer
en Septembre - Octobre 2001/2002*





Pôle: Aménagement du Territoire
Service: Environnement
Dossier suivi par: Jérôme DUBOST
N° téléphone: 04 68 51 64 07
N° Fax: 04 68 51 76 40
N/Ref. : n° 3080212

Perpignan, le

19 AOUT 2003

Copie Chrono
+ S/Environnement

Monsieur Henry MOURER
Association Espace pour demain
9 Boulevard Frédéric Mistral
66000 Perpignan

Objet: L'étang de Canet-Saint Nazaire

Monsieur,

Par courrier en date du 18 juillet 2003, vous nous alertez sur la situation critique de l'étang de Canet-Saint Nazaire et je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la préservation de ce remarquable site.

La Communauté d'Agglomération Tet Méditerranée vous rejoint dans votre analyse : il est urgent d'agir. Mais nous souhaitons être pertinents et ne pas engager les deniers publics à perte dans la précipitation. C'est la raison pour laquelle nous avons initié deux démarches parallèles.

D'une part les syndicats intercommunaux réalisent des études globales sur le fonctionnement hydraulique de la lagune à l'échelle de son bassin versant intrinsèque. Cela nous permettra d'avoir tous les éléments pour agir en connaissance de cause.

D'autre part, en qualité d'opérateur Natura 2000 pour le compte de la Préfecture, nous réalisons le Document d'Objectif de l'étang. Il ne s'agit pas là d'une étude supplémentaire mais d'une large concertation pour la mise en place d'un véritable plan de gestion. Ce document permettra de déterminer les protocoles d'actions pour gérer au mieux le site en accord avec tous les acteurs. Ce document doit aussi proposer une zone de Protection Spéciale et en définir les modalités de gestion.

Lorsque nous disposerons d'un programme de travaux et d'un plan de gestion, nous ne manquerons de faire toutes les démarches nécessaires pour inscrire ce site, afin de garantir au maximum sa pérennité.

Concernant le grau et les vannes, il convient aujourd'hui de s'assurer, et c'est tout l'objet des études, que vos propositions n'entraîneront pas des actions irréversibles. Les vannes sont loin d'avoir un impact exclusivement négatif :

- En stabilisant le niveau d'eau, elles stabilisent le milieu ce qui est favorable à beaucoup d'espèces animales (particulièrement l'ichtyofaune) et végétales
Un niveau d'eau plus bas favoriserait le développement des roseaux et la fermeture du milieu.
- La variation du niveau d'eau obligerait l'Entente Interdépartementale de Démoustication à renforcer ses traitements, ce qui pourrait occasionner des problèmes sur l'étang lui-même.
Si elles n'existaient pas, il y aurait des fusibles de sable qui se formeraient. Ce qui nécessiterait des interventions régulières et courantes de désensablement du grau.

C'est essentiellement la gestion de cet ouvrage artificiel qui doit être affinée avant d'en arriver à une solution de destruction, et les protocoles d'utilisation doivent faire l'objet d'une plus large concertation.

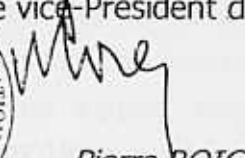
Ce sont les raisons pour lesquelles nous avons besoin de votre contribution et nous n'envisageons pas d'engager de travaux lourds de conséquences sur le site avant d'en avoir défini, tous ensemble, les objectifs de préservation.

Enfin, concernant les problèmes de braconnage et de vandalisme, nous disposons actuellement d'un agent assermenté. Des campagnes de contrôles, en partenariat avec différents services de polices ont déjà été programmées et sont vouées à perdurer.

Mes services et moi-même restons à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour Le Président et par délégation
Le vice-Président délégué



Pierre ROIG

